

12F07

12F07

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé
- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

- Substance extraite:**
 G: Gravier, C: Dolomie, U: Autre
 S: Sable de silice, I: Inconnu, P: Pierre concassée, X: Calcite
 D: Calcaire, J: Terre jaune, R: Résidu miniers inertes
 M: Marbre, S: Sable, N: Terre noire, T: Tourbe
 E: Minéral de silice, N: Terre noire, T: Tourbe
- Statut du site d'extraction:**
 O: Ouvert sous conditions, O: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

- Contrainte à l'activité minière:**
 Terrain réservé à l'État ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi (exploitation minière par arrêté ministériel)
 Périmètre urbanisé
 Terrain soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel (la recherche et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises)
 Terrain où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 Terrain incompatible avec l'activité minière

- Contrainte mineure:**
 Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

- À titre indicatif:**
 Information à titre indicatif
- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**
 Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III

- Entente Première Nation Abitibiwinni:**
 Entente Pilagan
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**
 Nissassin de Bétiampite, Essipit, Mashewishash, Nutshekuan

- Frontières:**
 Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 2020
 est de 19°42' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 10,3"
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 20

49°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 20

Echelle 1:50 000
 0 1000 2000 3000
 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

